



Financement dans le cadre des contrats de territoire

Rapport n° CP/2015/443

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter une demande de subvention pour des investissements réalisés par la Communauté de Communes de Benfeld et environs concernant la construction du multi-accueil de 80 places à Benfeld.

I – PRESENTATION DU MULTI ACCUEIL

La Communauté de Communes de Benfeld et environs a réalisé la construction d'un multi-accueil de 80 places à Benfeld. Cette opération est inscrite au contrat de territoire de Benfeld-Rhin n°6497, au titre d'un contrat de territoire de 1^{ère} génération. A ce jour, sa réalisation est achevée et le multi-accueil accueille depuis le 4 mai 2015 les enfants de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Le dossier est réputé complet depuis le 15 mai 2015.

Cette nouvelle structure se situe dans une démarche de modernisation de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

II – COUT ET FINANCEMENT

Le coût de l'opération est estimé à 3 005 654,47 € HT.

Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de 588 000 € correspondant à 28 % de la dépense éligible soit 2 100 000 € applicables aux travaux et honoraires.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental :	588 000,00 €
Caisse d'Allocations Familiales :	949 500,00 €
Région :	50 000,00 €
DETR :	200 000,00 €
Communauté de Communes de Benfeld et environs :	1 218 154,47 €
TOTAL	3 005 654,47 €

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de six ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale.

Suite à la délibération du 9 décembre 2013, le Conseil Départemental a fixé l'application d'un coût plafond de référence pour le calcul de la dépense subventionnable à hauteur de :

35 000 € HT par place pour les modes de garde (crèches, haltes-garderies, multi-accueils) et

23 000 € HT pour les périscolaires destinés aux enfants de moins de six ans.

Ces opérations sont portées par des communes ou communautés de communes et inscrites aux contrats de territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental , statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 588 000 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer la convention de financement, jointe à la présente délibération, passée avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs, bénéficiaire de la subvention.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY